



REGLEMENT INTERIEUR 2021 2022

à lire attentivement et à conserver

1) Adhésion :

Est licencié toute personne ayant :

- **réalisé son inscription en ligne : prévoir un certificat médical seulement si une seule réponse positive au questionnaire de santé, qui sera à scanner et à insérer en ligne .**

+ photo insérée en ligne .

- **redonner la fiche de renseignements/autorisations Club accompagnée de la cotisation annuelle + des 2 chèques de caution : 25 euros pour la tenue + 10 euros d'accompagnement transport .**

Ces chèques de caution vous seront redonnés en fin d'année si vous avez redonné la tenue de match/ surmaillot , et si vous avez accompagné les jeunes à plusieurs matchs (2 minimum) avec votre véhicule.

Le dossier sera ensuite validé par les secrétaires du club et du comité du loiret .

Sans validation, le joueur ne pourra faire d'entraînements et de matchs .

2) ENTRAINEMENTS:

- Deux à trois séances d'essai sont possibles avant l'inscription.
- **Compte tenu du Covid et du confinement, les séances débiteront fin août 2021 avec une reprise physique adaptée . Les entraîneurs préciseront les dates et horaires spécifiques sauf si nouvel épisode épidémique.**
- Les cours ne sont pas assurés pendant les petits vacances scolaires, sauf en cas de demande de l'entraîneur.
- Les horaires et lieux d'entraînements définis en comité directeur.
- Des modifications peuvent survenir pour des raisons d'effectifs au cours de l'année ; dans le cas de coopérations territoriales ou entente avec des clubs voisins ;
- Toutes modifications d'horaires de séances ou annulation exceptionnelle seront annoncées par les entraîneurs **oralement ou par sms ou mail, ou whatsapp (ou autre application de réseau social choisi par l'entraîneur) .**
- **L'annonce d'un match (horaire /date) tient pour convocation du joueur . Si celui-ci ne peut être présent, il en informera l'entraîneur concerné pour justifier de l'absence au moins 48 h avant le match (sauf en cas de force majeure : maladie notamment .**
Il s'agit bien d'un engagement au sein d'un collectif ; (CF tableau d'affichage des matchs 15j avant la rencontre et/ou calendrier sur le site du club)

Arrivée et départ des cours :

- Les licenciés doivent être accompagnés jusqu'à la porte du gymnase et laissés après vérification de la présence de l'entraîneur .
- Les familles viennent reprendre le licencié dès la fin de l'entraînement ; ou elles précisent par écrit /téléphone à l'entraîneur, si celui-ci repart seul car l'habitation est proche.

- Ni l'entraîneur, ni les responsables légaux de l'association ne seront tenus pour responsable d'un adhérent qui n'assisterait pas aux séances ou qui ne serait pas accompagné au gymnase comme décrit dans le présent article.
- Le licencié ou son responsable préviendra l'entraîneur en cas d'absence à l'entraînement et/ou au match .

Utilisation des locaux :

- Les adhérents ne sont pas admis dans les locaux que pendant les séances et matchs prévus.
- Seuls les adhérents sont autorisés à accéder aux équipements sportifs pendant les heures de cours.
- Les vélos seront stationnés à l'extérieur de l'enceinte et donc interdits à l'intérieur du gymnase.
- Les frères et/ou sœurs du licencié ne sont pas autorisés à jouer dans le gymnase pendant les séances d'entraînement.
- Tout dysfonctionnement des installations doit être signalé aux entraîneurs.
- Il est recommandé aux licenciés de ne pas amener d'objets de valeurs ; l'association ne pourra pas être tenue pour responsable de la perte d'effets personnels .
- Les entraîneurs s'assureront du bon état des vestiaires, du rangement du local à matériel, d'éteindre ou baisser le chauffage, des lumières éteintes, et que toutes les portes prévues sont bien verrouillées à l'issue de l'entraînement.

COMPETITIONS (communication) : tableau d'affichage et site du club.

- ➡ Les horaires et lieux des matchs sont annoncés par les entraîneurs, ou par sms et/ou par mail, sur le tableau d'affichage et/ ou site du club .
- **L'annonce d'un match (horaire /date) tient pour convocation du joueur.**
Si celui-ci ne peut être présent, il en informera l'entraîneur concerné pour justifier de l'absence au moins 48 h avant le match . Il s'agit bien d'un engagement au sein d'un collectif ;
 - *Les parents, frères et sœurs, famille ou amis visiteurs lors des matchs sont obligés de prendre place dans les gradins (ou places assises prévues à cet effet.*
 - **A chaque match à domicile, les entraîneurs désigneront 2 joueurs qui se chargeront du goûter , le club offre les boissons.**
 - **ATTENTION ! Les parents font partis du projet sportif de l'enfant licencié et devront s'acquitter de 2 transports minimums lors des matchs à l'extérieur de manière équitable entre tous les parents, sans quoi le chèque de caution de 10 euros sera encaissé en fin de saison.**
 - Des réunions avec les parents pourront s'organiser à l'initiative des entraîneurs et dirigeants.

Comportement et Equipement:

Les adhérents doivent avoir un comportement correct dans le gymnase et les vestiaires, avec ou sans cohabitation avec une équipe adverse, pendant les déplacements, à l'égard des autres joueurs, des entraîneurs, des parents, et des spectateurs.

- Les consignes des entraîneurs doivent être respectées et comme l'aide au rangement du matériel après son utilisation et le nettoyage du gymnase en cas de manifestations festives de l'association.
- Il est interdit de fumer et d'entrer dans le gymnase avec des chaussures d'extérieur
- Une tenue adaptée à la pratique de l'activité basket-ball sera préconisée selon les saisons par les entraîneurs et notamment des chaussures propres non marquantes , adaptée à la pratique du

basket. Il est interdit d'arriver au gymnase avec ses chaussures de basket au pied et de porter sa tenue de match autrement qu'au moment du match.

- Pour les matchs, les tenues sont prêtées par le club ; et le licencié doit en prendre soin. Une caution de 25 euros sera demandée. Celle-ci sera restituée en fin de saison après restitution de l'équipement complet à l'issue des derniers matchs ou tournois .

Accident :

- En cas d'accident, l'entraîneur est tenu de prévenir les secours (15 ou 18) , les parents et le président de club.
- Aucun soin, en dehors des petits soins secouristes, n'est dispensé par l'entraîneur.
- Une déclaration d'accident sera établie auprès de l'organisme dans les 5 jours qui suivent .

Publicité et vente :

- Seule la publicité des sponsors de l'association est autorisée dans le gymnase. Toute vente résidera avec l'autorisation formelle du bureau directeur de l'association.

L'adhérent et son responsable légal s'engagent à respecter le présent règlement.

Le non-respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive de l'association sans aucun remboursement de la cotisation.

Le à

Signature du licencié joueur (euse)

Signature du représentant légal